



## **Rapport au Conseil communal de Pully**

### **Préavis No 02/2016 Construction d'un nouveau silo à sel**

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est retrouvée le 2 mars 2016 dans les locaux de la Damataire. Elle était composée de Mesdames Anita Bonjour et Léna Lio, et Messieurs Michel Aguet, Gérald Cuche, Pyrame Jaquet, Cédric Milliquet, Alexandre Freise et Eugène Roy. Elle était présidée par Monsieur Pierre Loth

et en présence des représentants de la direction des travaux et des services industriels,

que nous remercions d'emblée pour les renseignements supplémentaires qu'ils ont apportés à la commission.

En début de séance M. Zolliker municipal présente ses deux collaborateurs, en charge du projet. MM. les ingénieurs Thierry Lassueur et Jamal El Rhazi .

Puis il rappelle l'historique du projet. Il y a deux ans le conseil communal avait refusé la proposition qui lui était présentée pour des raisons de coût. Ce coût trop élevé était surtout dû à son implantation difficile au site de la Damataire et au 180 t de stockage initial prévu. Ce chiffre se basait sur les années (avant 2011) où la commune avait eu besoin d'une grosse quantité de sel. Certes l'enneigement reste imprévisible d'année en année, mais au vu des années passées, « on a pu mieux estimer la situation ». La quantité de sel à stocker a été réduite à 112 t.

Les deux sites, retenus parmi les sept qui avaient été envisagés, sont celui de Rochettaz et de la STEP. Finalement ce dernier a

été écarté, car il y a trop d'incertitudes concernant la collaboration entre les diverses communes de la région pour le traitement des eaux usées.

Avant d'entamer la discussion, le président de séance demande à mieux comprendre l'environnement dans lequel sera implanté le silo. Le seul plan de situation proposé n'est pas très explicite en soi, car il ne montre pas la configuration en déclivité du site. Il y a une route de desserte qui permet l'accès au parking actuel et permettra aux camions de s'approvisionner en sel ainsi que, plus haut, une route communale. Au-dessus de cette dernière, à l'ouest, un lotissement de plusieurs villas avec des vignes ; à l'est un bosquet de pins et de feuillus.

Certes, font remarquer certains commissaires, le silo sera placé un peu en contrebas de la route communale et séparé d'avec elle par une petite lisière forestière. Mais sa hauteur de quinze mètres sera inesthétique. D'autant plus que, visible de l'ensemble du vallon, il sera placé sur un parking qui domine de quatre mètres le terrain de football qu'il borde.

Le constat est fait : le nouveau silo est bon marché comparativement au projet d'il y a deux ans ; plusieurs des commissaires qui faisaient partie de la commission d'alors en félicitent la DTSI et se demandent cependant s'il n'aurait pas été possible de placer cette haute structure dans les bois de la Chenaule ou dans le creu des quatre vents. Réponse : on y a pensé, mais l'accès en est plus difficile et les lieux où elle serait cachée ne sont pas en zone constructible.

L'idée de poser le silo à la hauteur du terrain de football le rendrait moins visible mais nécessiterait des murs en béton armé très coûteux.

La question de l'esthétique sera reprise à la fin de la séance et il

sera proposé de cacher une partie de cette installation par des arbres, un ensemble formé de pins et/ou feuillus. Mais aucune promesse n'est faite dans ce sens à la commission ; il n'est pas sûr qu'il y ait assez d'espace entre le terrain et l'emplacement du silo pour ce faire.

A la proposition d'un commissaire d' « emballer la chose » il est répondu que le silo est déjà en bois. Ce dont l'ensemble de la commission n'avait connaissance ! Cela fera moins tache dans l'environnement et, pour certains, s'harmonisera avec le petit bois qu'il surplombe. Une photographie en couleurs du silo fabriqué en Suisse Allemande est alors mise en circulation. Elle permet d'apprécier les matériaux utilisés pour l'ensemble qui soutient le cylindre en bois et aussi de prendre en compte la question de la sécurité posée par un commissaire.

Plus de 300 petits footballeurs utilisent chaque semaine ces terrains et auront certainement envie de faire de la grimpe sauvage ! Le concepteur du silo semble y avoir déjà pensé et Marc Zolliker affirme que des mesures très simples pourront être prises pour éviter tout danger.

L'implantation à la Rochettaz a passé avec succès à l'enquête, et la commission des finances a donné à l'unanimité un préavis favorable à ce projet.

Le silo de la Damataire, âgé de 26 ans, servira quelques années encore.

Le radier et les fondations semblaient chers, le bureau d'ingénieurs CSD a fourni un justificatif détaillé des prix.

La réserve pour divers et imprévue est-elle encore justifiée après un appel d'offre sur cahier des charges, le municipal répond que le crédit de 310 000 CHF est un maximum et que tout ne sera

peut-être pas dépensé.

Une surcapacité de stockage à 120t permettra d'acheter le sel, lorsque le prix est avantageux.

Le préavis a été ensuite mis au vote, 8 commissaires se sont prononcés à sa faveur et 1 s'est abstenu.

La séance a été levée à 20h.